

## RAPPORT SUR L'ÉVALUATION BUREAU PAR BUREAU

1. Suite au rapport intitulé “Examen de la gestion et de l’administration de l’OMPI : budget, supervision et questions connexes” qu’a établi en février 2005 le Corps commun d’inspection des Nations Unies (document JIU/REP/2005/1), le Comité du programme et budget (paragraphe 174.2 du document WO/PBC/8/5) et l’Assemblée générale de l’OMPI (paragraphe 283 du document A/41/17 et paragraphe 188.b) du document A/42/14) ont approuvé le recours à des services d’experts externes indépendants pour procéder à une évaluation détaillée bureau par bureau des ressources humaines et financières de l’Organisation.

2. Le Secrétariat de l’OMPI a défini, sous la direction du Comité d’audit de l’Organisation, le cadre d’exécution du projet d’évaluation bureau par bureau et, après avoir tenu compte de toutes ses observations et suggestions, il a reçu de ce comité à sa session de juillet 2006 l’approbation de ce cadre d’exécution. Un appel à propositions contenant ce cadre d’exécution a été publié en juillet 2006 au titre de la procédure d’appel d’offres international. L’analyse des offres reçues s’est soldée par la sélection de la compagnie PricewaterhouseCoopers (PwC). Le projet a démarré en décembre 2006, une fois signé le contrat avec PwC.

3. Le cadre d’exécution fixait trois grands objectifs. Le premier objectif était de vérifier si les ressources humaines actuelles de l’Organisation (en termes d’effectifs, d’aptitudes, de compétences, de grades et de types de contrat) sont en rapport avec le volume de travail, la nature des tâches et le degré de responsabilité requis pour exécuter les programmes approuvés par les États membres dans le programme et budget pour l’exercice biennal 2006-2007 et si ces ressources sont utilisées d’une manière efficace sur le plan des coûts. Le deuxième objectif était de formuler des recommandations sur la manière de faire concorder au mieux ces ressources avec la réalisation des objectifs stratégiques de l’Organisation tout en répondant à l’évolution de la propriété intellectuelle dans le monde et aux attentes des États membres, de même que de proposer une dotation en personnel efficace qui permette à l’Organisation de relever avec succès ses futurs défis. Le troisième objectif, enfin, était d’identifier en conséquence les possibilités d’améliorer la structure et les principaux processus commerciaux de l’Organisation pour mieux soutenir la réalisation de ses buts stratégiques, et

de formuler des recommandations à cet égard. Le cadre d'exécution précisait par ailleurs les principaux produits livrables du projet.

4. Conformément au cadre d'exécution, PwC a remis son projet de rapport le 16 mai 2007. Le Secrétariat de l'OMPI, par le truchement du Comité directeur interne chargé du projet, a transmis à PwC ses observations sur la base d'une comparaison des produits livrables figurant dans son projet de rapport avec les produits livrables décrits dans le cadre d'exécution.

Aucune observation de fond n'a été faite quant au contenu du projet de rapport. PwC a par la suite remis, le 28 juin 2007, son rapport final qui figure à l'annexe au présent document.

5. En dehors de la publication, le 2 juillet 2007, du rapport sur le site Web de l'OMPI et de la distribution aux États membres de copies papier dudit document, le rapport final a été transmis aux membres de Comité d'audit de l'OMPI pour examen et observations.

6. Le Secrétariat a l'intention de formuler des observations sur le rapport final, qui renferme l'évaluation externe et indépendante de PwC, dès qu'il aura eu l'occasion de l'examiner et de l'analyser. Le rapport final et les observations du Secrétariat seront soumis à l'Assemblée générale à sa prochaine session en septembre 2007. Chacun sait, en effet, que c'est aux États membres qu'il appartient de se prononcer sur le rapport final et l'objet des observations du Secrétariat sera donc tout simplement de leur faire part de ses opinions.

[L'annexe suit]